

ALGÉRIE

Tortures et traitements inhumains : près ...de 70 ans après l'indépendance !

Les révélations fracassantes devant le Tribunal de Dar El Beida sur les cas de tortures physiques et psychologiques et de traitements inhumains subis par le jeune Walid Nekiche dans les locaux de la DCSI (Direction Centrale de la Sécurité Intérieure) soulèvent horreur, indignation et effroi. Mais il faut hélas se rendre à l'évidence : la pratique de la torture en Algérie ne date pas d'aujourd'hui : elle est inhérente au régime et régulièrement utilisée depuis 1962, comme l'attestent de nombreux témoignages de victimes.

Au lendemain de l'indépendance et avant même que l'armée coloniale n'ait quitté l'Algérie, le nouveau régime issu du coup d'État contre le GPRA en 1962, a vite fait de récupérer les anciens centres de torture et d'interrogatoire, comme la Villa Sésini et le Commissariat Cavaignac de sinistre mémoire, qu'il s'est empressé de réutiliser pour détenir et torturer les opposants au coup d'État de l'armée des frontières. S'en suivront des arrestations, des interrogatoires, des enlèvements et séquestrations et des cas de torture, qui touchent notamment les militants et cadres du FFS en 1963 ainsi que plusieurs autres anciens officiers de l'ALN comme Lakhdar Bouregaa et Slimane Amirat, et tant d'autres.

Ensuite, dès les premières années qui ont suivi le coup d'Etat de 1965, le nouveau régime de Boumediene a eu recours également à la torture afin de museler ou d'écarter toute opposition et d'asseoir son pouvoir. C'est ainsi que Bachir Hadj Ali subira les tortures les plus atroces, et que bien d'autres opposants, connus ou anonymes, se verront infliger les mêmes pratiques inhumaines, ce que confirmera plus tard l'historien Mohamed Harbi.

De 1975 à 1980, ce sera le tour des militants de la cause Amazigh des années 1975 et de ceux du Printemps Berbère en 1980 d'être arrêtés et torturés dans les différentes prisons tristement célèbres de Lambèze, Tazoult et Berroughia, ce que confirmeront Mohamed Haroun, Arezki About, Medjeber Smail et d'autres. A ceux-là s'ajoutent les 127 jeunes abattus de sang froid par la gendarmerie sans qu'aucune poursuite n'ait été engagée contre leurs auteurs !

Durant les révoltes d'octobre 1988, outre le massacre de plus de 600 personnes, des cas de torture avérés ont été aussi portés à l'opinion publique nationale et internationale et confirmés ensuite par des témoignages recueillies dans l'ouvrage « *Le cahier noir de la torture* ».

Viendra ensuite la décennie noire de 1990 qui a vu les militants du FIS subir des arrestations en masse et d'effroyables tortures dans les différents centres de détention, parmi lesquels certains rescapés ont en témoigné. Faut-il citer aussi le cas du journaliste Mohamed Talmat décédé en prison dans des circonstances jamais élucidées et du Docteur Fekhar, militant des droits de l'homme, qu'on a laissé mourir en prison.

Aujourd'hui, ce sont d'autres concitoyens et militants qui subissent le même sort comme c'est le cas de l'entrepreneur Rachid Nekkaz qui, bien que souffrant d'une grave maladie, a été transféré à la prison Lbyot Sidi Cheikh, à 750 Km d'Alger, ou, plus grave, du jeune étudiant Walid Nekiche, violé et torturé dans les locaux la DCSI durant son interrogatoire et détenu injustement durant 15 mois.

S'emparant du levier judiciaire, honteusement instrumentalisé, le pouvoir algérien n'hésite pas à user et abuser des pratiques d'intimidations, d'arrestations et de détentions arbitraires sur la base de dossiers à charge, en violation de sa propre constitution et des différents traités internationaux qu'il a pourtant ratifiés.

Grâce à la mobilisation populaire, en Algérie (avec la création d'un Comité National Contre la Torture) comme à l'étranger (avec la création de nombreux collectifs citoyens), les algériens ont déjà saisi le Haut Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies sur cette question mais ils ne comptent pas en rester là : ils continuent à interpeler la communauté internationale afin de faire pression sur le Régime autoritaire et anti-démocratique algérien pour que cessent les traitements inhumains infligés aux détenus d'opinion et les violations permanentes des droits de l'homme en Algérie. Ils restent mobilisés en vue de l'instauration d'un Etat de droit et d'une démocratie sociale dans leur pays.

Collectif pour une Alternative Démocratique et Sociale en Algérie (cadsa-marseille)

Email : cadsa.marseille@gmail.com

Tél : 0033753728387 FB : Algérie-CADSA Marseille

Vous voulez vous informer sur la situation en Algérie ?

Écoutez l'émission du *cadsa-marseille* tous les vendredis de 18h à 20h

Sur radio Galère 88.4fm ou www.radiogalere.org